

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction  <b>Magasinier 2 d'ateliers - ouvrier qualifié</b> <b>Magasinière 2 d'ateliers - ouvrière qualifiée</b>		Code fonction <b>6.29.004</b>	
2. But de la fonction  Tenir les stocks de fournitures et matériel divers et en contrôler la réception, l'emmagasiner et la délivrance.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'établissement et la tenue des inventaires et le contrôle des stocks;</li> <li>- l'encaissement de taxes diverses et le paiement de frais d'expédition;</li> <li>- la tenue éventuelle d'une caisse pour l'achat de petites fournitures et la tenue des comptes s'y rapportant;</li> <li>- les contacts avec les fournisseurs et les demandeurs pour le choix de certaines fournitures et le contrôle de devis;</li> <li>- l'établissement de notes et rapports internes;</li> <li>- la réception des marchandises et le contrôle de la concordance avec les bulletins de livraison, les bons de commandes et les factures, l'entretien des marchandises stockées;</li> <li>- l'établissement des réquisitions et des bons de commandes pour le renouvellement des stocks;</li> <li>- la participation au déchargement des marchandises et leur emmagasinage;</li> <li>- la délivrance des fournitures sur présentation de bons adéquats;</li> <li>- l'enregistrement de toute entrée et sortie de fournitures sur des fiches de stock et la tenue de fichiers ou registres;</li> <li>- l'organisation de l'expédition des marchandises;</li> <li>- la direction éventuelle du travail d'aides ou de magasiniers/magasinière 1;</li> <li>- l'exécution des tâches annexes requises par la hiérarchie selon la spécialité du magasin;</li> <li>- la conduite de véhicules pour la livraison des marchandises ou articles divers.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	C	E	C	D	Cl. max. 08
Points	15	7	26	11	20	Total 79